

**Demande de patente en vue de la création d'un salon de jeu**

Proposition de dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

NP : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Description des locaux accessibles au public avec indication de la capacité d'accueil

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre de places de parc : \_\_\_\_\_

Nom du futur exploitant (titulaire de la patente) : \_\_\_\_\_

Adresse privée : \_\_\_\_\_

NP : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_

Adresse email : \_\_\_\_\_

Date prévue d'ouverture de l'établissement : \_\_\_\_\_

Date et lieu : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Cette formule doit être retournée, accompagnée de tous les documents et renseignements exigés à la page suivante, à notre adresse :

**Le Service de la police du commerce**  
**Grand-Rue 27**  
**Case postale 193**  
**1702 Fribourg**



**Il est important de remplir correctement ce questionnaire et de fournir tous les documents demandés ci-après pour débiter une procédure.**

## **Demande de patente en vue de la création d'un salon de jeu**

La demande de patente nous sera envoyée par écrit, **accompagnée des documents et renseignements ci-dessous** :

### **Pour l'établissement :**

- un plan permettant de localiser l'établissement projeté, avec indication du numéro d'article du registre foncier ;
- une description avec capacité d'accueil de tous les locaux à disposition du public, y compris les terrasses;
- une copie du permis de construire ou du formulaire de demande de permis pour l'aménagement des locaux;
- la dénomination de l'établissement ;
- le consentement écrit du propriétaire de l'immeuble destiné à abriter l'établissement ;

### **Pour l'exploitant :**

- un extrait du casier judiciaire du requérant ; (des formules sont disponibles à notre secrétariat)
  - une autorisation de séjour pour les requérants étrangers ressortissant d'un Etat non membre de l'Union européenne ;
  - une déclaration de la justice de paix attestant que le requérant n'est pas privé de l'exercice des droits civils\* ;
  - un certificat de bonnes mœurs de l'autorité communale du ou des domiciles du requérant pour les deux années précédentes\* ;
  - une déclaration de l'Office des poursuites du ou des domiciles du requérant pour les cinq années précédentes, attestant qu'il n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens\* ;
  - une déclaration de l'Office des faillites du ou des domiciles du requérant pour les cinq années précédentes, attestant qu'il n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens\* ;
- **Ces documents ne doivent pas dater, lors de leur production, de plus de trois mois.**

**Suite au verso**

**En cas d'exploitation de l'établissement par une personne morale,  
les documents complémentaires suivants doivent être produits**

- L'inscription au registre du commerce ;
- le contrat d'engagement du gérant responsable ;
- la répartition des tâches entre les associés ;
- une déclaration de l'Office des poursuites du ou des domiciles de la personne morale pour les cinq années précédentes, attestant qu'elle n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens ;
- une déclaration de l'Office des faillites du ou des domiciles de la personne morale pour les cinq années précédentes, attestant qu'elle n'est pas sous le coup d'un acte de défaut de biens ;